



Pension alimentaire réévaluée

Par **sevine44**, le **13/10/2008** à **12:22**

Bonjour,
mon mari verse une pension alimentaire a son ex femme tous les mois depuis le jugement il y a 1an, depuis cette été elle a décidé qu'elle ne nous fournirait plus les vetements des enfants, en a t'elle le droit?? depuis nous avons acheté des vetements aux enfants, en outre elle nous a demandé de nous renseigner pour la réévaluation de la pension alimentaire aupres de l'INSEE en a t'elle le droit alors que nous avons des frais en plus avec les vetements et la pension peut elle augmenter sans que l'on ne dise rien!!! merci de nous renseigner.

Par **ellaEdanla**, le **13/10/2008** à **12:28**

Bonjour sevine44,

Consultez le jugement de divorce qui a prévu la pension alimentaire. C'est dans son dispositif que vous trouverez votre réponse.

Mais en principe, les pensions alimentaires sont toujours indexées afin qu'elle suivent le cours de la vie.

Dans ce cas, l'ex-mari est OBLIGE d'appliquer la revalorisation. A défaut, l'ex-épouse peut demander l'intervention de l'huissier.

Je reste disponible pour tout autre question,

Cordialement.

Par **sevine44**, le **13/10/2008** à **13:02**

é pour les vêtements est'elle aussi dans ces droits??

Par **ellaEdanla**, le **13/10/2008** à **14:21**

re-bonjour,

je ne peux me prononcer, il faut consulter le dispositif du jugement et voir ce qui a été prévu par le juge.

Cordialement.